



L'ECHO BOISSILLON

N°36 - Novembre 2020



Sommaire

EDITO	p 2	Allées du cimetière	p10
Personnel Communal	p 3	Aménagements RD148	p10
Nos aînés face à la canicule	p 4	Place minute mairie et parking vélos	p11
Apprendre l'équilibre chez nos seniors	p 4	Le Skate Parc	p11
Le repas des Anciens	p 5	Skate Parc suite	p12
Conseillers municipaux juniors	p 6	Pandémie ce n'est pas déchetterie	p12
Jeunes Boissillons 12-18 ans	p 7	SIARCE : Enquête publique	p13
La presse en parle : Lou	p 7	Réunion de quartier Les Bleuets	p14
CCCom Enfance et Jeunesse à Boissy	p 8	Participation citoyenne	p14
Des Boissillons gagnent au jeu CC	p 8	Vente des anciens livres	p15
Prime éco-logis 91	p 8	14 Juillet et 11 Novembre	p15
Travaux subventionnés et urbanisme	p 9	Etat- Civil et Agenda	p16



Cette rentrée 2020 ne s'est pas faite en toute sérénité comme nous l'aurions tous souhaitée. Les protocoles sanitaires se renforcent au rythme de la virulence de la COVID 19 qui n'est pas encore maîtrisée malgré toutes les mesures prises.

Aujourd'hui nous sommes tous impactés et potentiellement cible de ce virus sans réellement savoir quelles sont les bonnes mesures parmi celles qui sont annoncées avec tellement de contradictions qu'il est difficile de s'y retrouver.

Les écoles ont retrouvé une vie sous contrainte « mais allégée » pour ce qui concerne les mesures sanitaires. A contrario, d'autres structures voient les protocoles se renforcer.

Pour la commune, il est difficile de faire des programmations d'évènements à long terme ou de figer des calendriers annuels pour des cérémonies ou même de prévoir le maintien de l'activité des associations dans les structures municipales.

Nous avançons très prudemment, au cas par cas, et au rythme des protocoles et des mesures préfectorales.

Malgré cela, les projets continuent d'avancer, les travaux prévus pour la Mairie et les Ecoles sont en cours de validation, et pourront débuter (en fonction des autorisations) dès la Toussaint.

Se protéger c'est protéger les autres ! Prenez soin de vous.

Sylvie SECHET



Les mots sont inutiles... !



PERSONNEL COMMUNAL : PRÉSENTATION DES NOUVEAUX AGENTS



Le Service technique

Les Services Techniques se réorganisent à la suite du départ en février 2020 de Mme COURTOIS Clarisse. Mr JOSSIN Xavier a rejoint l'équipe depuis le 12 octobre dernier.

Le service technique est composé de 3 agents techniques : Mr CHIPEAUX Claude (responsable du service), Mr CHAUVIN Xavier et le nouvel agent Mr JOSSIN Xavier.

Un agent de service polyvalent a été recruté en remplacement du congé de longue maladie d'un agent communal. Il prendra ses fonctions début Novembre.



Le Service Administratif



Mme SASSIER Maryline a rejoint l'équipe du secrétariat en Octobre 2019 après la demande de mutation de Mme HALM Elodie.

Récemment Mr VINET Antoine a bénéficié d'une mutation à sa demande, et Mme LAURENT Juliane a été recrutée pour le remplacer dès la fin du mois d'octobre.

L'équipe du secrétariat est composée de 5 Agents :

Mme SASSIER Maryline, agent d'accueil en charge de la gestion du suivi des dossiers administratifs.

Mr BENACQUISTA Nicolas en charge du service bibliothèque et de l'accueil mairie.

Mme FONSECA Paula, responsable des services.

Mme LAURENT Juliane, nouvel agent, qui aura également la charge du service bibliothèque, de l'accueil mairie et du suivi des dossiers administratifs.

Mme THEVENOT Anne (absente sur la photo), agent communal en charge de l'agence postale.

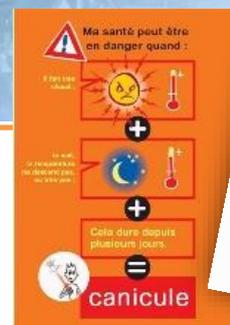


Mme BARADAS Gorète (Agent de restauration) a souhaité suivre le service « cantine » lors du transfert de compétence vers la CCEJR.

Elle a donc intégré l'équipe intercommunale de restauration avec Mme DECROIX Catherine. Elle n'est plus agent de la commune mais reste affectée au service de restauration scolaire de Boissy le Cutté.



LA SECURITE DE NOS AINES FACE A LA CANICULE



Nous avons vécu du 5 au 13 août une période caniculaire dangereuse pour nos aînés de 70 ans et plus, selon leur degré d'autonomie.

Aussi sur une demande en date du 6 août qui émanait de la Préfecture, une recherche d'informations a été effectuée par le CCAS au moyen d'un appel téléphonique à chacun d'eux. Il avait pour but d'évaluer leur état de santé et faire le point sur les mesures à prendre en cas de fortes chaleurs. Ces appels ont été réalisés le 7 et le 8 août.

Sur les 84 foyers recensés :

- **26 foyers ont été contactés en direct**

Pour 37 foyers, les numéros de téléphone n'étaient pas connus malgré des recherches sur internet. Pour 17 foyers, un message a été laissé sur le répondeur dont 3 pour lesquels nous avons eu un retour.

Pour 4 foyers, absence sans la possibilité de laisser un message.

Les personnes qui ont répondu aux appels téléphoniques étaient en bonne santé et connaissaient les mesures à prendre. Il est à noter que certaines d'entre elles bénéficiaient d'aides citoyennes ou d'un membre de la famille.

A la vue des résultats, pour plus d'efficacité, nous mettrons en œuvre les moyens pour recueillir en toute confidentialité, les numéros de téléphone pour les utiliser exclusivement pour l'assistance en cas de mise en jeu de la sécurité.

Un bon accueil réservé à l'initiative prise par le CCAS a été manifesté par la majorité d'entre elles. Néanmoins, nous avons pu constater que malgré la bienveillance exprimée à l'occasion de ces appels, deux foyers ont montré par le ton et les paroles, de l'agressivité mal dirigée et blessante.

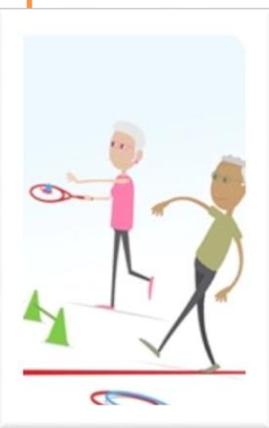
Face à cet état de fait, si je peux me permettre de prodiguer un conseil : Rien ne vaut le dialogue serein en face à face, avec les personnes concernées, pour résoudre les problèmes et/ou obtenir des explications.

Monique ZAMPERLINI

APPRENDRE L'EQUILIBRE C'EST EVITER LES CHUTES CHEZ NOS SENIORS.

Les chutes chez nos seniors sont bien trop fréquentes et peuvent entraîner des conséquences graves pour la vie quotidienne.

Afin d'améliorer leur équilibre et dynamiser leur vie sociale, des ateliers gratuits seront proposés par le CCAS durant la période de janvier à avril 2021, à raison d'une séance par semaine d'une durée d'une heure et demie. Ils rassembleront le renforcement musculaire, le développement de la mobilité ainsi que les échanges et la convivialité.



Les exercices préconisés, sans performance à atteindre ni compétitivité, fortifient les muscles essentiels à l'équilibre et apprennent à se relever en cas de chute, à passer de la position assise à la position debout et le contraire, à se tourner, à franchir des obstacles et à bien d'autres attitudes de la vie quotidienne en préservant la sécurité. Ces ateliers seront animés par un professionnel de l'activité physique qui fournira à chacun d'eux, des conseils personnalisés en assurant un suivi de la première à la douzième séance.

Une information plus précise accompagnée d'une fiche d'inscription, sera fournie à nos anciens par un courrier nominatif, au mois de novembre 2020.

Monique ZAMPERLINI

LE REPAS DES ANCIENS



Comme tous les ans, malgré les contraintes sanitaires liées à la COVID 19, nous avons pu rassembler nos aînés en nombre limité pour un repas convivial et festif.

Sous le thème « Les années 80 » ce repas, aux bonnes qualités gustatives qui a ravi nos aînés était agrémenté d'une ambiance musicale gérée par un animateur- chanteur pour lequel nous avons appris que ses grands-parents avaient habité à BOISSY-LE-CUTTE. Il a réveillé dans la joie chez les convives leurs souvenirs des événements vécus quarante ans en arrière, et l'interprétation des chansons pleines d'émotions les a charmés.

En milieu d'après-midi, la participation d'un caricaturiste a permis à nos invités de se découvrir sous le regard d'un autre. Parfois ravis, hésitants, mais volontaires, ils se sont laissés croquer avec plaisir et curiosité quant au résultat à venir. Le partager, avec les personnes présentes, était chargé soit d'interrogations sur le regard porté, soit de fierté.

Nous remercions tous les participants à cette fête et nous les prions en ces temps difficiles de prendre soin d'eux. Un grand merci à Mr GUYOT le traiteur du Gâtinais, ainsi qu'à l'animateur Mr Patrick CHATELAIN, et le caricaturiste Mr Fifi pour leur prestation et les sentiments ressentis.

Monique ZAMPERLINI



CONSEILLERS MUNICIPAUX JUNIORS



Le 28 septembre dernier, Mme le maire et moi-même étions allés à la rencontre des élèves de l'école Anne Frank, afin de leur expliquer en quoi consiste le rôle d'un conseiller municipal junior. Leur intérêt était à la hauteur de nos attentes, puisque pas moins de 19 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2, se montraient enthousiastes à l'idée de candidater à cette élection.

Après avoir répondu à de nombreuses questions, un livret d'information et une fiche d'inscription leur était distribués, avec un retour prévu le vendredi 02 octobre.

Le lundi 05 octobre, les volontaires pouvaient alors débiter une campagne électorale auprès de leurs camarades de classe.

Le vendredi 9 octobre, voyait enfin la fin du suspense et l'élection des six nouveaux conseillers municipaux juniors. Certains d'entre eux étaient élus confortablement, tandis que d'autres se disputaient âprement la place du lauréat. Un second tour était alors organisé pour départager les deux garçons de la classe de CM2.

Cette quatrième élection de conseillers municipaux juniors sur la commune depuis 2015, voyait la consécration de Clémence et Tomas (sans h, CE2), Léna et Bastien (CM1), Lola et Jérémy (CM2).

Cet événement se déroulait dans les meilleures conditions possibles grâce notamment à l'investissement de Mme BADLOU, directrice de l'école élémentaire et de ses collègues.

Nous avons également une pensée toute particulière pour les autres enfants, candidats malheureux, que nous remercions chaleureusement d'avoir participé à cette jolie campagne.

Les échecs font partie de la vie et servent de répétitions au succès.

En conclusion, la commission enfance adresse ses plus vives félicitations aux jeunes élus et les invite à venir accompagnés de leurs parents, le samedi 07 novembre prochain, jour de l'investiture dans leur nouvelle fonction de conseiller municipal junior.

Cette cérémonie se tiendra à partir de 10h30, à la salle des fêtes.

Fabrice AUCOULON





JEUNES BOISSILONS 12/18 ANS

Nous souhaiterions organiser prochainement une réunion qui serait dédiée aux adolescents de notre village. Elle aurait pour but dans un premier temps de mettre en commun leurs centres d'intérêt, leurs activités ou plus simplement leurs idées.

Il serait envisageable ensuite de créer une plateforme de discussion où nous pourrions aborder de multiples sujets, mettre en ligne des informations utiles, que chacun aurait le loisir de commenter.

Nous devons toutefois nous réunir afin d'établir un premier contact, avant d'arriver à une collaboration sur des objectifs communs.

La tranche d'âge concernée peut varier de l'accession au collège à celle du monde professionnel.

Une date vous sera proposée dans les semaines à venir et nous espérons que cette démarche sera accueillie favorablement par le plus grand nombre.



Fabrice AUCOULON

LA PRESSE EN PARLE !
Une Boissillonne à l'honneur
BOISSY-LE-CUTTÉ

Quand se maquiller devient une plaie !

Octobre 2017, Lou, 10 ans, se prépare à fêter Halloween. Elle a un atout de taille. Demain, direction une école spécialisée en maquillage d'effets spéciaux ?

Pour épater ses copines, sa voisine Méline, de quelques années son aînée, suit une formation professionnelle en cosmétique et lui a promis un maquillage d'enfer ! Mais patatra elle n'est pas au rendez-vous. Loin de s'en tenir à sa déception, Lou décide de se débrouiller par elle-même, chez Gifi elle trouve du latex et quelques accessoires et se fait un sanguinolant « sourire élargi » qui ne manquera pas de faire la différence et d'effrayer ses parents.

Lou Fornite est une jolie et délicate jeune fille soigneuse de sa personne mais qui s'est ainsi découvert une passion pour le maquillage à effets spéciaux ou SFX. Très vite, nourrie par les modèles du genre, Simple Symphony ou Nikkie Tutorial, qui s'affichent sur les réseaux sociaux, elle a acquis les codes du savoir faire : la variété des poudres, la chimie des fonds de

teint, la délicate manipulation des colles wax, la préparation des silicones et gélatines... Très vite aussi, sûre de sa bienveillance pécuniaire, elle a entraîné sa grand-mère chez Kryolan, temple parisien du Make-up élevé au rang de science. Usant alors de pinceaux, ciseaux et autres spatules, soigneusement rangés dans son « Trolet », elle a commencé à se griffer la joue, se scarifier les bras, s'inventer des cicatrices purulentes... ou se casser le nez ! Puis elle s'en est pris à l'épiderme de ses parents et de ses amies pour affiner sa pratique vers un réalisme toujours plus précis et plus impressionnant.

Un confinement utile pour Lou

Désormais elle tient son compte Instagram qu'elle partage avec près de 400 followers, à peu près tous élèves de son collège ! Le confinement lui a permis de satisfaire aux deux principales contraintes de son art : « le temps et la patience ». La patience pour respecter les sé-

chages différés des produits. Le temps pour dessiner le projet. Il lui a fallu près de trois heures pour réaliser un étonnant bouquet de fleurs jaillissant de sa joue tuméfiée. Sa maman en a été troublée ! Elle a également profité de ce temps retrouvé pour mener à bien une empreinte de son propre visage qui lui servira de mannequin.

Lou se voit bien poursuivre dans les effets spéciaux et peut-être rejoindre une école spécialisée, il en existe à Strasbourg, Lille... mais c'est déjà celle de New York qui la fait rêver même si « l'importance du budget » en visager » tempère sagement son enthousiasme. Vendredi 8 mai 2020

■ Claude Dupont





COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE du 17 septembre 2020 à Boissy le Cutté

M. FOUCHER, président de la Communauté de Communes a accueilli l'assemblée à cette 1ère commission Petite-Enfance. Il présente les élues Mme SECHET Sylvie, Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance et de l'Enfance et Mme MOUNOURY Aurélie Vice-Présidente en charge de la Jeunesse et l'intergénérationnel.

Lors de cette réunion, une présentation des services Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse a été faite.

Ce secteur est le plus important en tant qu'effectifs avec environ 200 agents en charge des services.

Sylvie SECHET

L'ESSONNE INVENTE LA PRIME ÉCO-LOGIS 91 !

La Prime éco-logis 91 du Département vous aide à réaliser les travaux d'efficacité énergétique de votre logement quelles que soient vos ressources. Cette prime s'élève à 30 % du montant hors taxes de vos travaux (compris entre 3 000 € et 6 000 €). Plusieurs bonus cumulables pouvant aller jusqu'à 2 000 € sont prévus. Un bonus écologique de 500 €, un bonus « suppression de fioul » de 500 € et un bonus « précarité énergétique » de 500 € à 1 000 € pour les ménages les plus modestes*. Le remplacement de menuiseries seules vous permet de bénéficier d'une aide forfaitaire de 900 €.

* Plafonds de ressources Anah



Soit
de 900 €
à 3 800 €
de prime.

Conditions sur :

primeecologis91.fr



— TERRE D'AVENIRS —

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Adrien à Lardy, Valérie et Bruno à Boissy-le-Cutté ont gagné au jeu mis en place par la CCEJR. Ils sont venus récupérer leur chèque cadeau dans nos nouveaux locaux, 2, rue des Hêtres Pourpres-Etréchy. Bravo aux commerçants d'animer ainsi le territoire grâce à ce sympathique partenariat où tout le monde est gagnant. En tous cas on vous le souhaite ! Un seul moyen de le savoir : rendez une petite visite à vos commerçants, grattez !





Travaux subventionnés et urbanisme

Vous avez tous certainement vu ces publicités vous expliquant comment faire isoler votre maison pour 1 euro ou vous faire poser des panneaux photovoltaïques à l'aide des subventions de l'état. C'est effectivement possible mais attention aux entreprises que vous choisirez.

N'oubliez jamais qu'une opération comme une isolation par l'extérieur ou la pose de panneaux solaires est soumise à une autorisation d'urbanisme que seule votre mairie est habilitée à vous fournir.

Ce n'est pas parce que l'entreprise que vous aurez choisie vous affirmera que vous n'aurez à vous occuper de rien qu'il faudra la croire sur parole. Même si c'est l'entreprise qui rédigera le dossier de demande d'urbanisme, il vous faudra suivre cette étape sous peine de vous retrouver avec une installation à démonter ou des complications devant les tribunaux.



Pour éviter ces mauvaises surprises, voici quelques règles simples à respecter :

1°) Ne vous contentez pas des affirmations d'un vendeur qui vous dira qu'il n'y a pas besoin de déclaration à faire en mairie ou que le dossier est quasiment accepté pour le laisser démarrer les travaux. Exigez de voir le dossier et l'accord de la mairie sur la Déclaration Préalable (obligatoire pour ce genre d'opérations). Si l'accord obtenu inclut des prescriptions, elles devront obligatoirement être respectées.

2°) Lors de la signature du contrat avec l'entreprise, l'idéal serait de n'avoir à payer le solde qu'à l'obtention de la conformité des travaux. L'entreprise se verra dans ce cas, et uniquement dans ce cas, obligée de respecter à la lettre les obligations imposées dans l'autorisation d'urbanisme sous peine de ne pas être entièrement payée. Sans cette clause dans votre contrat, rien ne pourra obliger l'entreprise à respecter les règles d'urbanisme jusqu'à la fin des travaux.

3°) Nous vous recommandons de suivre la réalisation des travaux et de les faire stopper dès qu'il y a une dérive par rapport à ce qui a été accepté par la mairie dans la Déclaration Préalable. Si les travaux ne sont pas conformes au dossier, les services d'urbanisme s'opposeront à votre déclaration de conformité quand vous déposerez l'attestation de conformité et vous aurez des ennuis avec votre notaire lors de la vente de votre bien car la conformité risque d'être bien plus compliquée à obtenir par la suite.

4°) N'oubliez pas de déposer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) après vos travaux. Cette démarche est obligatoire pour toute autorisation d'urbanisme ayant entraîné des travaux.

Cette DAACT sera pour vous le document attestant que vos travaux sont conformes aux règles d'urbanisme de la commune et vous permettra de clore le dossier.

De plus, ce document sera obligatoire si vous souhaitez vendre votre bien par la suite. Votre notaire vous le demandera et sans ce document la vente pourrait être refusée par l'acquéreur voire annulée ou au mieux votre bien subira une décote. Sans ce document, l'acquéreur aura beaucoup de difficultés à obtenir de nouvelles autorisations s'il souhaite réaliser des travaux sur la construction, il pourrait même se voir imposer la mise en conformité de la construction voire la démolition de toute ou partie de la construction. Inutile de préciser que si le vendeur ne prévient pas l'acquéreur, il y aura vice de forme dans la procédure et le vendeur aura à en subir toutes les conséquences.

Sans l'attestation de non-opposition de la mairie sur cette DAACT, vous risquez de devoir redéposer tout le dossier d'urbanisme vous-même si la construction est 'légalisable' ou de vous voir imposer le démontage des installations. Encore une fois, nous vous conseillons vivement de demander à la mairie un rendez-vous en permanence urbanisme pour vous aider dans la gestion de ce type de dossier.

Jean-Michel DUMAZERT



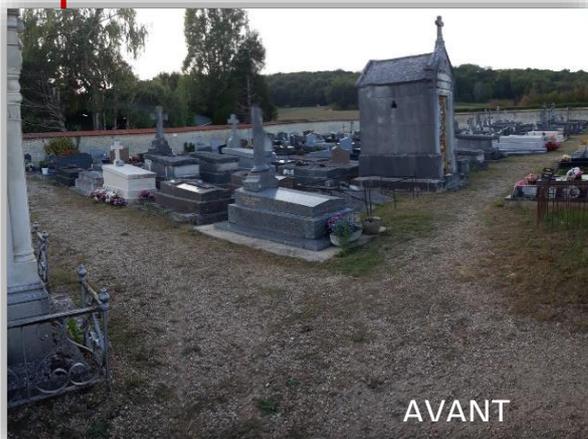
**TRAVAUX
FINIS**



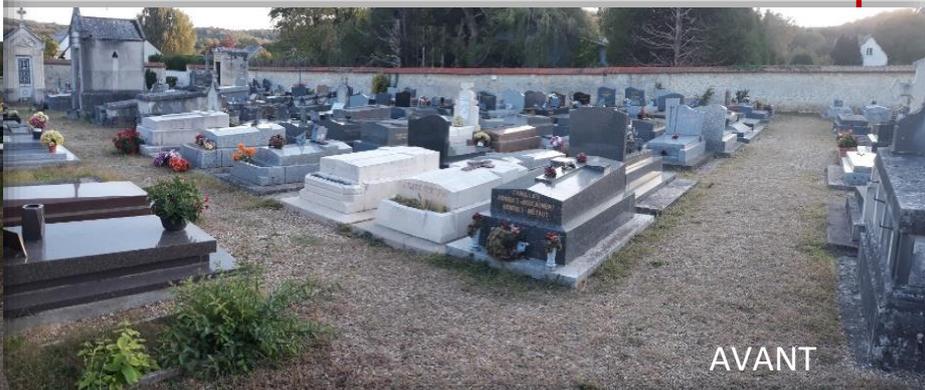
Allées du cimetière

Le cimetière a été fermé début octobre afin de faire peau neuve au niveau des allées principales. Un coup de neuf via des dalles alvéolaires et des gravillons compactés. La pose de ces dalles avec géotextile intégré limite le développement des herbes indésirables tout en étant parfaitement drainant. Le gravier concassé est très stable, permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite et son coloris panaché amène une jolie tonalité contemporaine. Ces travaux étant liés à l'accessibilité, seules les allées carrossables ont été prises en charge.

Jürgen ALLEAUME



AVANT



AVANT



APRES



APRES

Aménagements RD 148 (rue des sablons)



**TRAVAUX
EN COURS**



L'aménagement expérimental est encore en vigueur, le département n'ayant pas validé la demande de la commune pour l'aménagement définitif. La commune souhaite compléter le dispositif avec les mêmes ralentisseurs dit « coussins berlinois » implantés rue des vignes, ainsi que le passage en zone 30 km/h automatiquement associée à ce type d'aménagement.

Pour l'heure, et malgré l'appui de la communauté de communes, le département n'est pas favorable à cette demande et souhaite réaliser des mesures de vitesse.

L'instruction de la permission de voirie (dernière étape pour lancer les travaux) est donc différée le temps pour le département de collecter et étudier les résultats des mesures de vitesse.

Jürgen ALLEAUME





TRAVAUX
FINIS



Création d'une place minute devant l'agence Postale et la Mairie

Une nouvelle place de stationnement a vu le jour cet été, par le biais des agents techniques : une place « minute » située au plus près de l'agence Postale et de la mairie. Durant la même période, le marquage au sol de la place pour les personnes à mobilité réduite a été renforcé par des zébras blancs de chaque côté de cette place.

Le stationnement est un sujet suivi de près par les conseillers municipaux, c'est une problématique variée et complexe. Car selon le type de voirie (communale ou départementale), la configuration des lieux et bien évidemment les besoins, les solutions envisagées sont parfois impossibles à mettre en place. Sans parler de l'aspect sécurité, incontournable bien évidemment, et ce pour tous les usagers qu'ils soient à quatre roues, à deux roues, à pied...

Jürgen ALLEAUME

Un second parking à vélos dans le village

Pour les ami(e)s de la petite reine, un second parking à vélos a été installé pendant l'été place de l'église.

Il est ainsi proche des commerces, de l'église et permet de compléter l'offre pour stationner (et attacher) son vélo sans empiéter sur le trottoir. Pour rappel, l'autre parking à vélos est situé devant la salle des fêtes, pour être au plus proche des écoles, de l'agence postale et de la mairie.

Alors profitez-en, ils n'attendent plus que vous !

Jürgen ALLEAUME



TRAVAUX
FINIS



Le Skate Parc

Le skate parc est tout juste terminé, il attend ses premiers « Free riders » avec impatience ! Alors n'hésitez pas, petits et grands, à vous faire plaisir sur cet espace dédié aux « tricks » en tout genre. Pensez à vous équiper de protections usuelles à ce type d'activités ! La commune se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des consignes de sécurité. Les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Jürgen ALLEAUME





Skate parc suite

Le Skate Park est installé depuis le 12 octobre et nous déplorons d'ores et déjà des débris dessus !

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet endroit et de jeter les déchets dans une poubelle.

Karine LANIAU



PANDEMIE ne rime pas qu'avec MALADIE mais aussi avec DECHETTERIE !!!

Suite au confinement, toutes les associations écologiques ont déclaré une baisse significative des émissions des gaz à effet de serre. Cela a été un grand bénéfice pour la PLANETE. Maintenant nous devons continuer de nous protéger mais pas au dépend de la NATURE.

Malheureusement, l'utilisation des masques jetables entraîne une nouvelle forme de pollution. Comme vous le savez peut-être, ces masques ne sont pas en papier et donc pas biodégradables. Il ne faut donc pas les jeter n'importe où, et surtout pas dans les rues. Un masque ou encore un mégot jeté sur la voie publique, pourra être sanctionné d'une **amende de 135 €**, contre 68 € actuellement, selon un projet de décret de la secrétaire d'État à la Transition écologique.

ADOPTONS LES BONS GESTES !

i COVID-19 - IMPORTANT
 Respectons les consignes pour protéger la santé des agents de gestion des déchets et éviter la propagation du virus

Mouchoirs en papier
 Masques chirurgicaux
 ...et textiles sanitaires

Doivent impérativement être enfermés dans un sac en plastique bien fermé

puis jetés dans votre borne ou poubelle des ordures ménagères couvercle fermé

Ne jamais déposer ces déchets dans la poubelle ou la borne des déchets recyclables (jaune)

Information actualisée quotidiennement sur siredom.com/COVID-19-InfoServiceSiredom

A Boissy-le-Cutté, nous ne sommes pas exempts de cette incivilité. Nous retrouvons sur nos trottoirs, sur nos sentes, sur nos routes... plusieurs masques, alors que nous avons à notre disposition des poubelles communales « aux quatre coins de notre village ».

Pouvant être porteur asymptomatique de la COVID-19, nos masques sont potentiellement contaminés. Vous pensiez bien faire en les recyclant dans nos poubelles jaunes, mais comme l'a communiqué le SIREDOM, il faut éliminer nos masques dans le sac de notre poubelle d'ordures ménagères afin de nous protéger ainsi que les agents de propreté.

Xavier SEVERE

L'ENQUETE PUBLIQUE DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CUTTE

Une enquête publique portant sur les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Boissy-le-Cutté s'est déroulée du mercredi 30 septembre 2020 au vendredi 30 octobre 2020 en salle du conseil de la Mairie. Monsieur Michel VALOIS, Architecte Diplômé par le gouvernement ingénieur principal au Syndicat de l'Orge a été désigné par le tribunal administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur. Les permanences du commissaire enquêteur en mairie pendant la durée de l'enquête ont été assurées aux dates et heures suivantes : Lundi 30 septembre de 9h à 12h, Samedi 10 octobre de 9h à 12h, Samedi 17 octobre de 9h à 12h, Vendredi 30 octobre de 14h à 17h.

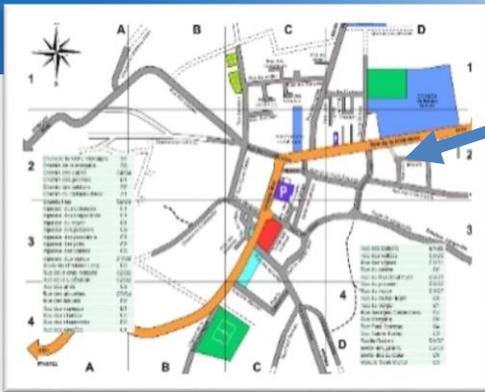
« Les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été délimités suite à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement. Ce zonage a pour but de définir pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir le mode d'assainissement que chacune a vocation à recevoir. L'approbation du zonage permettra la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et les travaux d'extension de réseau ainsi qu'un programme d'actions pour la maîtrise des eaux de ruissellement ».

L'enquête publique est un moyen officiel de recueillir les observations, les remarques, les avis, les propositions de l'ensemble des administrés concernés par le sujet traité. A l'issue de l'enquête, le bureau syndical du SIARCE se prononcera sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Boissy-le-Cutté. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

L'information du public sera effectuée par la mise en ligne du dossier d'enquête publique ainsi que des différentes pièces du dossier sur le site internet du SIARCE à l'adresse suivante <https://www.siarce.fr/-enquete-publique-boissy-le-cutte->

Sylvie SECHET





REUNION DE QUARTIER DES BLEUETS

La Municipalité a décidé de poursuivre les réunions de quartier afin d'être davantage à l'écoute de la population. C'est ainsi que le vendredi 16 octobre, à 20H00, s'est tenue la première réunion avec le quartier des Bleuets, aussi nommé le Clos du Midi.

Pendant deux heures, les habitants de la rue des Chaumonts et celle des Bleuets sont venus échanger avec la Municipalité autour des thèmes tels que les nuisances sonores, les difficultés de stationnement, la station d'épuration, la vitesse des véhicules, les règles d'urbanisme ou encore l'entretien des haies et des arbustes.

A l'issue de cette réunion, des propositions d'actions ont été faites. D'un commun accord, il a été convenu de se retrouver l'année prochaine pour un bilan des actions et des évolutions des comportements de chacun.

Karine LANIAU



PARTICIPATION CITOYENNE



Nous vous rappelons quelques consignes de prudence à l'occasion d'une période propice aux cambriolages, celle du changement d'heure. En effet, la tombée de la nuit plus tôt dans la journée reste favorable aux intrusions en votre absence.

Il existe des moyens simples et efficaces, lorsque votre domicile est inoccupé.

Un simple minuteur peut déclencher un éclairage à une heure précise d'une pièce visible de l'extérieur, laissant supposer une présence. D'autres systèmes permettent un allumage aléatoire d'un point lumineux, lors du déclin du jour.

N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie de toute présence inhabituelle et/ou répétée (individu qui semble faire le guet, véhicule circulant à faible allure, etc.)

L'approche de cette fin d'année est également synonyme de ventes de calendriers. Certains corps de métier (facteurs, pompiers, éboueurs, etc.) et autres associations peuvent se présenter à votre domicile afin de vous proposer des calendriers pour l'année 2021. Soyez vigilants, car des personnes mal intentionnées n'hésitent pas à se déguiser et à usurper l'identité de ces professionnels. Ces escrocs visent principalement les personnes âgées et vulnérables, ils vendent des calendriers quelconques pour gagner de l'argent facilement. Certains profitent également de l'occasion afin de repérer les lieux dans le but d'un éventuel cambriolage. Si vous avez le moindre soupçon, n'hésitez pas à demander la carte professionnelle de la personne et/ou éventuellement qu'elle vous délivre un reçu supportant le cachet de l'employeur. En tout état de cause, n'invitez aucun démarcheur à pénétrer dans votre domicile.

En cas de doute, un appel à la gendarmerie entraînera le passage d'une patrouille qui dissipera tout risque ou tout malentendu.

Nous devons tous nous sentir concernés et participer à la préservation de la tranquillité dans notre village.

Fabrice AUCOULON



Venez chiner des anciens livres à la Bibliothèque Municipale !

Depuis le 19 Septembre, une vente d'anciens livres est organisée à la bibliothèque municipale. Elle est maintenue jusqu'à l'épuisement des stocks. Prix libre. Les bénéfices sont au profit de la Commission Loisirs et Culture.



Karine LANIAU



14 Juillet 2020 :



Une cérémonie un peu particulière en présence des élus.

Merci à Marie Claire CHAMBARET d'avoir honoré de sa présence notre fleurissement à l'occasion du 14 juillet. Une allocution de sa part pour rappeler l'investissement des soignants, pompiers et forces de l'ordre et les remercier. Une petite cérémonie pour un grand merci 😊

Sylvie SECHET



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020

En raison des mesures sanitaires appliquées pour freiner l'épidémie à la COVID 19, aucune cérémonie n'est prévue.

Un simple fleurissement du monument aux morts, en présence des élus et des Conseillers Municipaux Juniors nouvellement élus, sera réalisé pour honorer nos vétérans et marquer ce jour où nous célébrons l'Armistice de la 1ere guerre mondiale de 1914-1918.

La précaution du port du masque sera prise face aux phénomènes de proximité.

Monique ZAMPERLINI



BREVES N°36

1. ETAT CIVIL

Avis de naissance



ANTUNES DANIEL Soan	17/07/2020 à CORBEIL ESSONNES
BONNETERRE Lucas, Alan	20/07/2020 à ÉTAMPES
DUBUS Nathanaël	04/08/2020 à ÉTAMPES
MANZANO Sohann, Francis, André	09/10/2020 à CORBEIL ESSONNES

Mariages



MONTALVAO Johanna et PEREIRA DE OLIVEIRA Yannick	11/07/2020
PEREIRA Vanessa et FERREIRA Daniel	18/07/2020
LYOEN Juliette et SANCHEZ Damien	12/09/2020
JARSAILLON Edwige et DESBOURDES Sébastien	12/09/2020



Décès

LEBOUT Daniel	23/08/2020 à BOISSY-LE-CUTTE
---------------	------------------------------



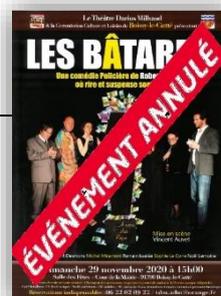
2. URBANISME

DECLARATION PREALABLE

Nom	Adresse	Projet
DEBULY Alain	2 impasse des Platanes	Ravalement façade
CASEIRO BALTAZAR Paulo	2 rue des Bleuets	Clôture + portillon et portail
PRUNIER Daniel	20 rue de la Libération	Remplacement Menuiserie
PLANTIER Elodie	19 rue de la Libération	Extension portail existant
LEQUEL Patrick	49 rue de la Libération	Clôture
AUDUREAU Steeven	2 rue des Cépages	Clôture
CASEIRO BALTAZAR Paulo	2 rue des Bleuets	Création d'un 2 ^e portail
SCI ZAS	23 rue de la Libération	Modification façade
PERRICHET Yvan	20 rue des Vallées	Isolation intérieur + pose 2 velux



Agenda :



Distribution des colis aux anciens : le 12 décembre 2020
Concours des maisons illuminées : le 14 décembre 2020
Dégustation de la galette pour les anciens : 10 janvier 2021

Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Karine LANIAU, Sylvie SECHET, Xavier SEVERE, Monique ZAMPERLINI